



TOUJOURS CONNAÎTRE,
C'EST MIEUX
APPRÉCIER SAINT-YVI

sommaire

Éditorial de votre maire Jacques François.....	p 2
Nouveau bulletin, nouvelle gazette	p 3
Présentation du budget.....	p 4/5
Le conseil départemental	p 6
La CCA et Saint-Yvi	p 7
La révision du PLU / La nouvelle STEP du bourg	p 8/9
Liste des référents de quartier	p 10/11
Le désherbage, c'est l'affaire de tous ?	p 12
Le CCAS	p 13
Tout savoir sur la prochaine rentrée scolaire !	p 14
Quelques photos.....	p 15
Le CMJ.....	p 16





ÉDITORIAL Pennad-STUR

Jacques François, notre Maire.



Notre communication vers la population a été améliorée par la naissance de la gazette mensuelle qui permet à chacun de trouver toutes les informations utiles concernant sa commune. Elle est disponible dans les commerces et à la mairie en souhaitant qu'elle incite le plus grand nombre à venir au bourg et à profiter des services à disposition.

Les élus ne peuvent pas grand-chose sans l'engagement de la population à faire vivre sa commune et donc à la développer.

Et concernant les élus, ils sont à pied d'œuvre pour que chacun se sente bien dans son environnement.

Dans ce bulletin, vous pourrez prendre connaissance :

du budget 2015 en réponse à la réduction drastique des concours financiers de l'Etat,

du plan local d'urbanisme, actuellement au stade du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme,

de la nouvelle organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) dont l'ambition est d'améliorer la qualité des activités proposées aux enfants tout en réduisant les coûts.

Bonne lecture et bonnes vacances à toutes et à tous

Jacques François

Gwellaet eo bet hon doareoù da gelaouiñ an dud gant krouidigezh ar gazetenn vizek-mañ. Enni e c'hall pep hini kavout an titouroù talvoudus a sell ouzh e gumun. Gallout a reer kavout anezhi er stalioù-kenwerzh hag en ti-kêr. Emichañs e lakaio ar brasañ niver da zont d'ar vourc'h ha da dennañ o mad eus ar servijoù kinniget dezho.

Ne c'hall ket an dilennidi ober kalz a draoù hep na vefe emouestlet an dud da lakaat o c'humun da vevañ ha da gas anezhi war-raok eta.

Evit an dilennidi, emaint o labourat evit ma vo pep hini en e vleud en e endro.

Er c'hannadig-mañ e c'hallit ober anaoudegezh gant : budjed 2015 hag a respont d'an digresk bras a skoaziadoù arc'hant gant ar Stad,

Steuñv lec'hel ar c'hêraozañ. Er mare-mañ emamp o sevel ar ar raktres terkañ ha diorren padus (RTDP). Gantañ eo termenet heñchadurioù bras an terkañ hag ar c'hêraozañ, Aozadur nevez ar mareoù obererezhioù trokol (MOTOù) a zo e bal gwellaat kalite an obererezhioù kinniget d'ar vugale en ur zigreskiñ ar c'houstoù.



Le savez-vous ?

Adresse de la Mairie :
2, place de la Mairie - 29140 Saint-Yvi

Tél.: 02 98 94 72 11
Fax : 02 98 94 76 62
Mail : contact@saint-yvi.bzh
Site : www.st-yvi.com

Horaires d'ouverture au public :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- mercredi : 8h30 - 12h00
- samedi matin sauf juillet-août : 9h00 - 11h30

Lennadenn vat deoc'h - Vakansoù mat d'an holl

Jacques François

nouveau BULLETIN, nouvelle GAZETTE...



Désormais, le bulletin municipal devient semestriel et évolue afin de se distinguer de notre nouveau « mensuel »



Il est important de vous expliquer
« le pourquoi et le comment ».

Le bulletin sera toujours distribué dans votre boîte aux lettres par le facteur et sera désormais plus conséquent : aujourd'hui 16 pages, demain peut-être plus...



Ses articles doivent vous présenter les gros projets en cours, la situation économique mais ça sera également l'occasion de faire un zoom sur une structure particulière de Saint-Yvi. Enfin le bulletin exposera les différentes missions de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) avec leurs enjeux pour notre commune.

Chaque sujet est **la présentation de travaux ou des préoccupations de vos élus** : c'est une façon pour eux de vous « rendre leurs copies » et de vous « faire un état des lieux précis »...

Enfin, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) aura désormais sa page dédiée, dans laquelle il pourra s'exprimer, revendiquer et présenter ses actions : la vérité ne sort-elle pas de la bouche des enfants ?

Depuis le mois de janvier, vous avez certainement pu lire **le nouveau journal mensuel**, ou plutôt feuille mensuelle, disponible dans le courant de la 1^{ère} semaine du mois, dans de nombreux lieux publics de notre commune (essentiellement chez les commerçants mais aussi la mairie, le cabinet médical, la bibliothèque). Ainsi, vous êtes mieux informés des événements, des animations, des recommandations, des évolutions, des services qui vous sont destinés..., des annonces utiles pour le quotidien de tous les Saint-Yviens.



La Gazette doit également animer le bourg et ses commerces, c'est la raison pour laquelle la distribution dans votre boîte aux lettres n'a pas été envisagée. C'est aussi le meilleur moyen d'assurer une réactivité à moindre coût ! Toutefois, vous pourrez toujours télécharger chaque nouveau numéro sur le site de la mairie www.st-yvi.com !

Ce bulletin appartient à toutes les personnes soucieuses de créer un événement dédié aux habitants de notre commune : associations sportives ou culturelles, artistes, artisans, entreprises diverses... Et son contenu est d'autant plus intéressant qu'il se nourrit **des informations indispensables des agents de votre mairie** : tous les services recensent activement pour vous, les points utiles pour le mois à venir.

Nous espérons tous que ces évolutions contribuent à une meilleure information et implication des Saint-Yviens dans la vie de leur commune.



PRÉSENTATION DU BUDGET 2015

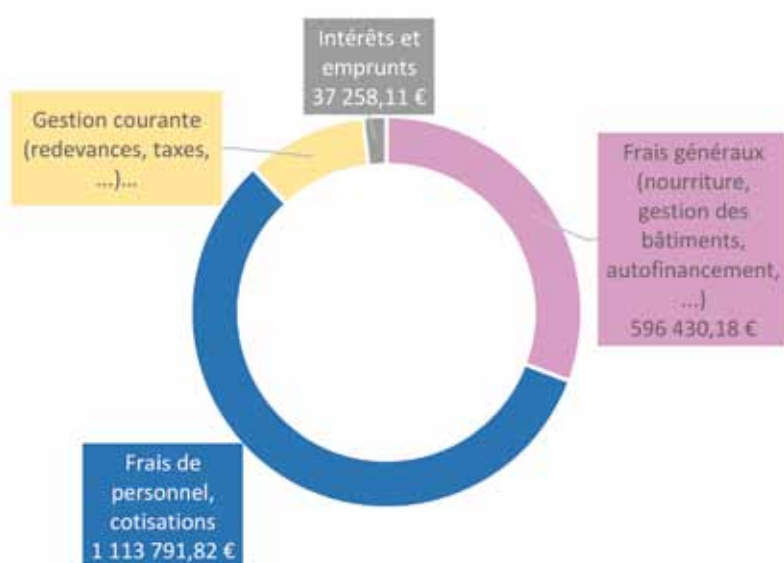


Le budget de la commune se décompose en deux entités :

Le BUDGET DE FONCTIONNEMENT

permet d'assurer les frais inhérents aux services de la collectivité dont bénéficient les administrés de la commune.

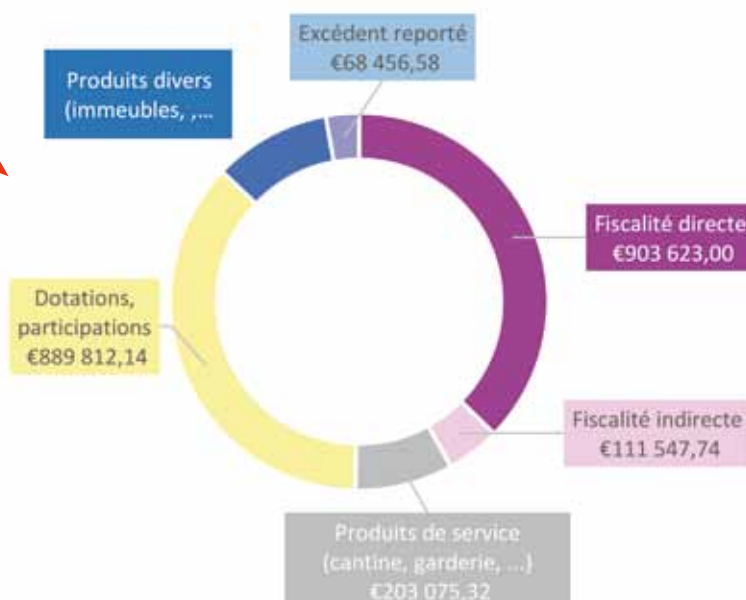
Dépenses de fonctionnement



L'objectif de ce mandat (selon les études de prospective financière réalisées) sera de **contenir la hausse des dépenses** de fonctionnement à raison de 1 % par an, avec une maîtrise des dépenses de personnel n'excédant pas 2 % et ce, malgré l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Les autres dépenses restent maîtrisées.

Recettes de fonctionnement



L'autofinancement régresse

progressivement du fait de la perte importante des dotations de l'Etat. Cette diminution devrait s'accroître de manière assez importante jusqu'en 2017, au moins.

Le BUDGET D'INVESTISSEMENT



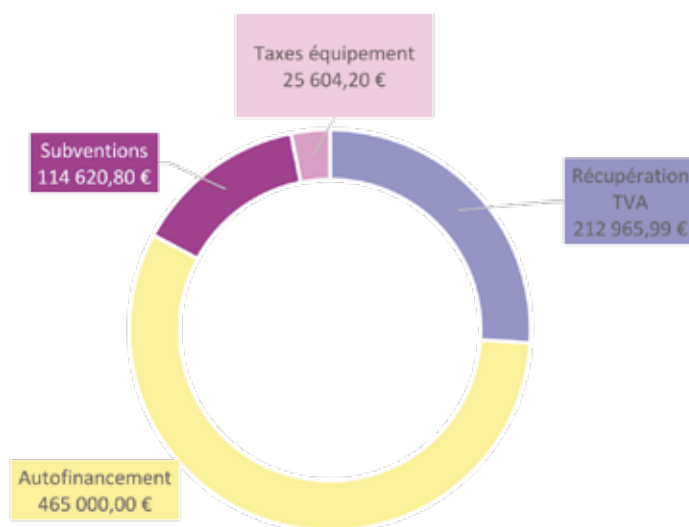
a pour objectif d'améliorer et d'entretenir les équipements de la Commune, de développer les structures nécessaires aux administrés.

Dépenses d'investissement



Les opérations d'entretien sont majoritairement reconduites, les nouvelles opérations (hors révision du PLU) restent très modestes du fait des nouvelles contraintes budgétaires qui appellent à une certaine prudence en matière d'investissement.

Recettes d'investissement



L'autofinancement reste important, résultant d'une gestion mesurée. Toutefois, les nombreuses baisses de dotations auront un impact conséquent sur la capacité de la commune à financer ses futurs projets.

Ainsi, les données de ce graphique intègrent à la fois **le remboursement des annuités d'emprunt** (capital + intérêts) ainsi que la **chute des capacités d'autofinancement**, liées à la conjugaison des hausses de dépenses de fonctionnement et la réduction drastique des dotations.

On peut espérer une **capacité d'autofinancement à nouveau à la hausse** à partir de 2021-2022, du fait de l'extinction progressive de certains emprunts.

Variation de l'autofinancement





Le conseil Départemental



Le conseil départemental a été installé le jeudi 2 avril et

nATHALIE sARRABEZOLLES,

conseillère municipale au Relecq Kerhuon a été élue présidente.

Le conseil départemental est composé de 54 conseillers départementaux élus pour 6 ans par binôme paritaire sur 27 cantons.

.....➤ ses missions

OBLIGATOIRES :

- L'action sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté (49 % des dépenses).
- La construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges publics (6% des dépenses).
- Les transports scolaires et transports publics interurbains sur le territoire départemental.
- La construction et l'entretien des routes départementales.
- La participation aux services départementaux d'incendie et de secours.

PARTICULIÈRES :

- La promotion touristique.
- La promotion de la musique et de la danse.
- La protection des espaces naturels.
- La promotion de la lecture publique ou des archives départementales.

COMPLÉMENTAIRES :

Ces missions résultent de la volonté du conseil départemental de s'impliquer volontairement en faveur d'un développement équilibré du département.

- Economie.
- Enseignement supérieur, recherche et innovation.
- Aménagement du territoire et coopération intercommunale.
- Environnement.
- Logement social.
- Développement culturel et sportif.

BUDGET ◀.....

Le budget du Département s'élève à **1004,29 millions d'euros** en 2015.

Les principales recettes proviennent des dotations de l'Etat (22 %), de la fiscalité directe et indirecte (46 %), différentes recettes finançant l'action sociale (10 %).

La prochaine loi relative aux collectivités territoriales ne devrait pas bouleverser les compétences actuelles du Département.

Pour le Canton :

Pour le Canton de Concarneau qui regroupe dorénavant **Rosporden, Saint-Yvi, Elliant, Tourc'h, Concarneau et Melgven**, les deux conseillers départementaux sont Nicole Ziegler, conseillère municipale de Concarneau et Jacques François maire de votre commune Saint-Yvi.

Auparavant Michel Loussouarn était le conseiller du département pour le canton de Rosporden (sans Concarneau et Melgven).

Les suppléants sont Sylvie Keriou, conseillère municipale à Melgven et Michel Loussouarn, conseiller municipal à Rosporden.

commissions :

Nicole Ziegler, vice- présidente mer et littoral siège à la commission insertion et économie.

Jacques François siège à la commission ressources, finances, évaluation.

ORGANISATION :

Vos conseillers départementaux sont à la disposition de la population du canton et mettront bientôt en place une organisation permettant une information régulière sur les actions.



La cca et saint-YVI...



Comme vous le savez, Saint-Yvi fait partie de la CCA. Faisons donc mieux connaissance avec la communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération.

La communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) regroupe 9 communes comprenant : Concarneau, Elliant, Melgven, Nevez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc.

Chaque bulletin vous présentera désormais l'évolution, le fonctionnement, les missions et les résultats de notre communauté d'agglomération.

D'ores et déjà, Concarneau Cornouaille Agglomération a défini 4 objectifs :

1. Réaliser des économies d'échelle,
2. Améliorer le service public,
3. Suppléer le manque d'ingénierie des " petites " communes,
4. Constituer une culture commune.

... à atteindre dans ces 10 domaines de mutualisation (classés par ordre de priorité) :

- L'instruction des documents d'urbanisme,
- Les finances et la stratégie financière et fiscale,
- Les marchés publics,
- Les ressources humaines,
- L'énergie et le développement durable,
- La lecture publique,
- L'archivage,
- L'assistance technique,
- Les services techniques.



C'est **le schéma de mutualisation** validé par les conseillers communautaires élus.

Aussi, **un projet de territoire** est en cours entre la communauté d'agglomération et les communes et concerne les investissements et services pour le territoire **à horizon 2020**.

Son enjeu est considérable : l'optimisation des services et la diminution des coûts, la mise en valeur des diversités sont les clés de l'attractivité de notre territoire, tant économique que culturel !

C'est pourquoi, il est important d'apprendre à connaître votre communauté d'agglomération.

Pour suivre les actualités de la CCA, vous pouvez consulter : <http://www.concarneau-cornouaille.fr/>



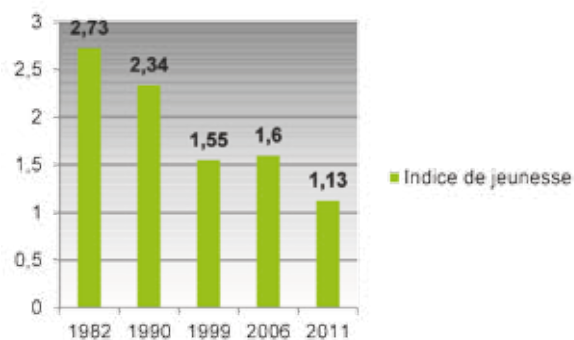
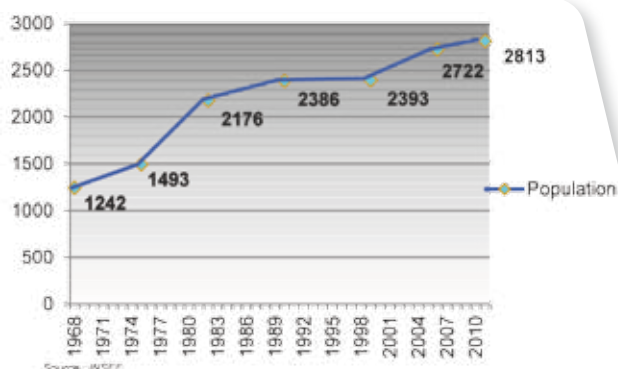
Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) en Phase d'étude



Depuis le mois de septembre 2014, le nouveau PLU est en phase d'étude et de réflexion pour esquisser l'avenir tout en tenant compte des lois du Grenelle de l'Environnement, du Schéma de Cohérence Territoriale de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et des dernières lois ALUR en matière d'urbanisme.

UN ÉTAT DES LIEUX DES DYNAMIQUES COMMUNALES

Les diagnostics environnementaux et socio-démographiques de la commune de Saint-Yvi ont été présentés par le bureau d'études GEOLITT assistant la commune dans sa révision. Ils présentent toutes les données des caractéristiques et tendances en termes de populations, de logements, d'équipements de sports, de loisirs ou touristiques, d'activités économiques... ainsi que des données environnementales (zones humides, bocage, boisements, cours d'eau, risques naturels...) à prendre en compte.

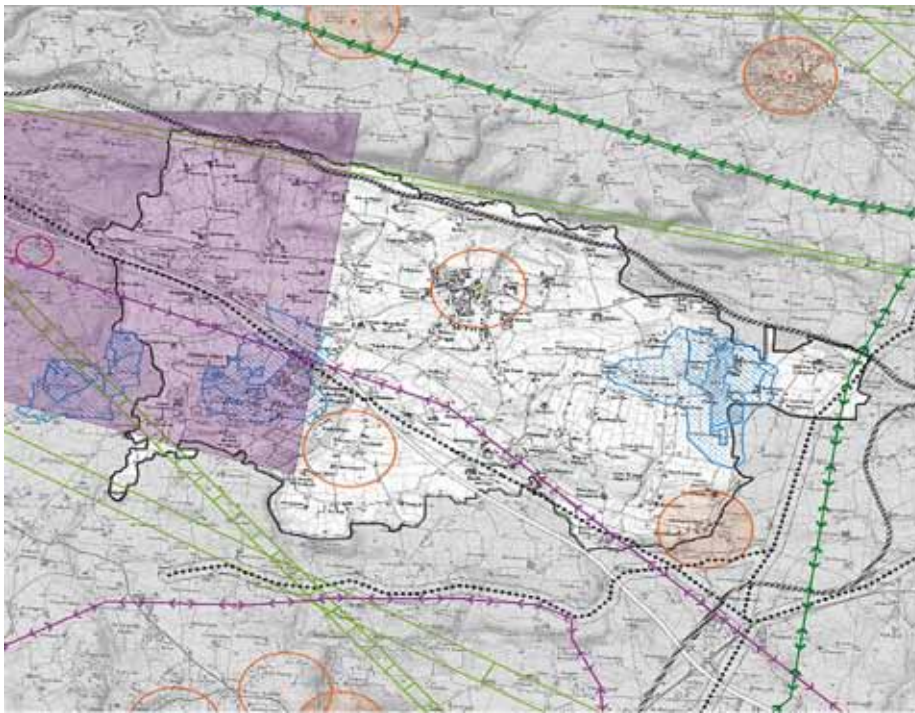


Une population communale en augmentation régulière mais qui n'échappe pas à la tendance générale du vieillissement de la population française
(indice de jeunesse = ratio entre la population des plus de 60 ans sur les moins de 20 ans)

L'Etat a porté à la connaissance de la commune et de sa population, l'ensemble des lois et enjeux à prendre en compte dans le cadre de la révision du PLU de Saint-Yvi. Ce document intitulé « Porter A Connaissance (PAC) » a été transmis en mairie.

L'inventaire communal des zones humides et la Trame Verte et Bleue du SCOT Concarneau Cornouaille





Saint-Yvi

Porter à connaissance

Servitudes d'utilité publique

- AC1 Protection des monuments historiques classés et inscrits
- AC2 Protection des sites et des monuments naturels
- AS1 Protection des captages d'eau potable
- EL11 Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations
- I3 Canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 Réseau de distribution électrique HTB
- PT2 Protection contre les obstacles
- T1 Voies ferrées
- T4 Servitude aéronautique de balisage
- T5 Servitude aéronautique de dégagement
- T7 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement

Dans le cadre de la concertation permanente avec la population, jusqu'à la phase d'arrêt du PLU, ces différents documents synthétiques sont consultables en version papier en mairie et seront mis en ligne sur le site Internet communal. Un « coin concertation » pour le PLU a été aménagé en mairie avec des affiches, des documents d'études et un cahier à idées où chacun peut venir s'informer ou faire des remarques pour l'intérêt général du développement communal.

A l'issue de cette phase de diagnostic, la commune de Saint-Yvi est en cours de définition de ses objectifs de développement. Les objectifs de prise en compte de la protection de l'environnement, de scénarios de croissance démographique, des densités de productions de logements, d'identification des secteurs constructibles ou de développement économique sont en cours d'élaboration.

La phase de réflexion sur les grands objectifs d'aménagement du territoire communal pour les 10 à 15 ans à venir est engagée avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Dès la rédaction d'un premier projet de PADD, la commune organisera une **réunion publique de débat et de concertation avec la population, prévue à la rentrée.**

En attendant n'hésitez pas à venir en mairie consulter les documents et vous exprimer sur le cahier à idées, par courrier ou par courriel à urbanisme@saint-yvi.bzh.

NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DU BOURG

La nouvelle station d'épuration du bourg de Saint-Yvi devrait être en fonctionnement en juin... 2016 ! Après plusieurs études d'aptitudes des sols dans le vallon de la route d'Elliant (proche de l'ancienne gare de Saint-Yvi, près de la ligne SNCF), un marché public pour la construction de la nouvelle station d'épuration a pu être lancé entre avril et novembre 2014 : seuls deux groupements d'entreprises ont répondu. C'est le projet de la Nantaise des

Eaux Ingénierie (PME bretonne, n'ayant aucun lien avec l'ex Lyonnaise des Eaux) qui l'a emporté pour un montant de 950 000 € HT.

L'accord du permis de construire ayant été obtenu le 19 mai dernier, **les travaux pourront démarrer en septembre pour une durée de 10 mois avant la mise en service prévue en juin 2016.**



LISTE DES RÉFÉRENTS DE QUARTIER

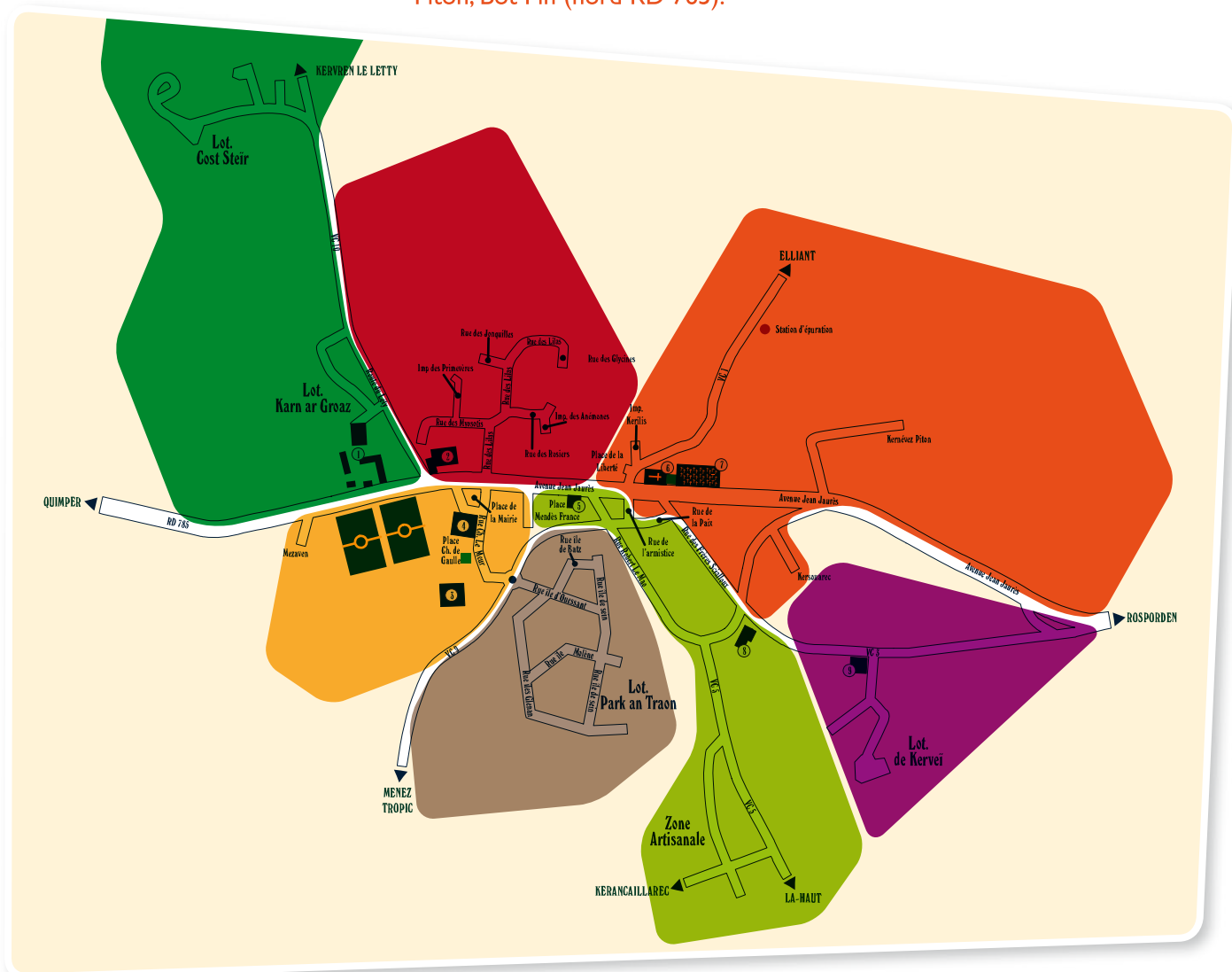
QUARTIERS DU BOURG



ROBERT LE MAO : Ecole publique, route du Letty jusqu'à Park feuten, Lot. de Karn ar Groaz, Hent ar Boulennou, Hent ar Beuren, Hent ar Skol, Mézaven Bihan et Mézaven Braz, Cost Steir, Kerlou, Penzorn, Kerfilibars, Pen ar Stang, Le Letty, Kervren.

PHILIPPE CELTON : Lotissement du Bourg (le breton) et l'Avenue Jean JAURÈS côté nord, à partir de la route du Letty jusqu'au passage piéton de la Place de la Liberté, lotissement de PARK LAND.

annie ANDRÉ : Place de la Liberté, Impasse KERILIS, route d'ELLIANT, Rue des Frères SCIALLOUX, l'Avenue Jean JAURÈS à partir de la rue de l'armistice jusqu'à la sortie est du bourg, la rue Robert LE MAO de l'Avenue Jean JAURÈS à l'école S^{te} ANNE, le lotissement de KERSOUAREC, KERSOUAREC, Kernevez Piton, Bot Pin (nord RD 765).



ISABELLE DIAS : Mézaven, R.D.765 côté sud à partir de Mézaven et l'Avenue Jean JAURÈS jusque l'ancienne station service, Rue Charles LE MEUR, Place Charles de GAULLE, Place de la Mairie, nouvelle cité de Menez Tropic (ouest VC9).

Lénaïg Le naour : Lotissement de PARK ANTRAON. Menez tropic jusqu'au Hameau de KERLEAN inclus.

KATY LE NAOUR : Lotissement de KERVEL, route de KERVEL à partir de l'école S^{te} ANNE jusqu'au carrefour de BOT-PIN.

MICHEL JAOUEN : l'Avenue Jean JAURÈS côté sud à partir de l'ancienne station service jusque la rue de l'armistice, rue de l'armistice, rue de la paix, rue Robert LE MAO, rue du lavoir, VC5 Zone artisanale comprise, KERANCAILLAREC et le nouveau lotissement près du service technique.

QUARTIERS RURAUX

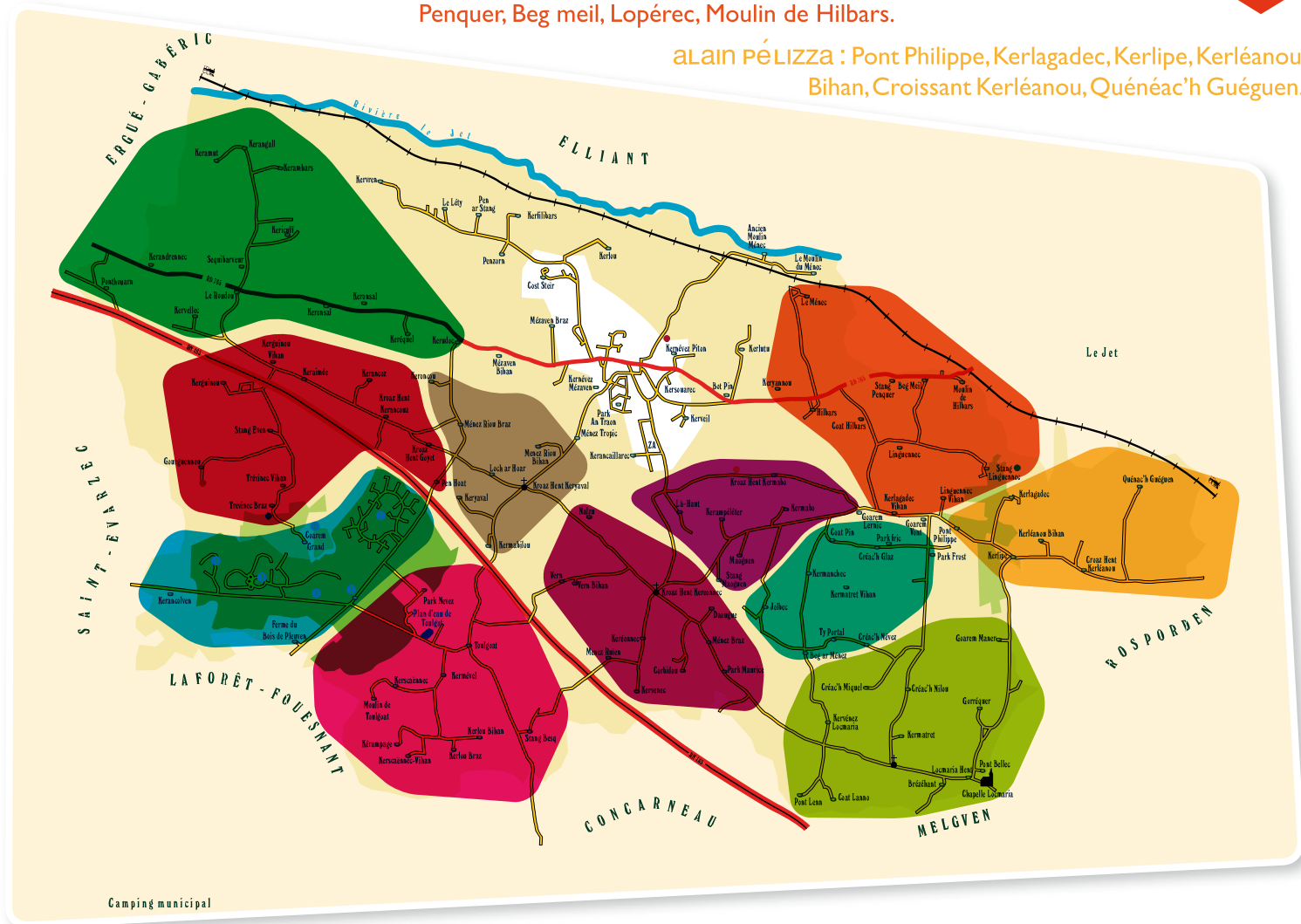
VÉRONIQUE LAUTRIDOU : Croissant Goyet, Penhoat, Croissant Kerancoz, Kerancoz, Keraimée, Kerguinou vihan, Kerguinou, Stang Even, Gourguenou, Trévinic vihan, Trévinic Braz.

JACQUES FRANCOIS : Ponthouar, Kerandrennec, Squibaveur, Le Roudou, Kervellec, Kericuff, Kerambars, Kerangall, Keramut, Keronstal, Keréquel, Kerudoc.

ELISE MAHÉ : Kermabilou, Keryaval, Croissant Keryaval, Minez Riou Braz, Loch ar haor, Menez Riou bihan, Keroncou.

LAURENT TYMEN : Le Méné, Kerlotu, Hilbars, Linguennec, Stang Linguennec, Kerlagadec Vihan, Linguennec Vihan, Goarem Von, Stang Penquer, Beg meil, Lopérec, Moulin de Hilbars.

ALAIN PÉLIZZA : Pont Philippe, Kerlagadec, Kerlape, Kerléanou Bihan, Croissant Kerléanou, Quénéac'h Guéguen.



GUY PAGNARD ET VALÉRIE RÉMONDIN : Résidence du Bois de Pleuven. Kerancolven, centre TANGUY, campings, centre la Poste, ferme du bois de Pleuven.

ISABELLE LE BRIGAND : Park Névez. Partie nord de TOULGOAT jusqu'au passage sous la V. EXPRESS. Stang besq, Toulgoat, Kermével, Kerscaënnec, Le moulin de TOULGOAT, Kerampage, Kerscaënnec-vihan, Kerlou Braz, Kerlou Bihan.

ALBERT GUENNEC : Nalzu, Vern, Menez Prat Meur, Kroaz Hent Keréonnet, Keréonnet, Kervennec, Menez Ruien, Daougué, Corbidou, Pont Min, Menez Braz, Parc Maurice.

PAUL GUÉGUÉNIAT : La Haut, Croissant Kermabo, Stang Maoguen, Kerampeleter, Maoguen, Kermabo, Goarem lernic.

AUDREY GAVAILRON : Parc Frost, Parc Fric, Créac'h Glaz, Coat Pin, Kermanchec, Beg ar Minez, Jolbec, Ty Portal, Créac'h Nevez.

DORIS JAFFRÈS : Locmaria-Hent, Brézéchant, Coat Lanno, Pont Lenn, Kernévez Locmaria, Kermatret, Gorréquer, Goarem Maner, Créac'h Miguel, Créac'h Nilou.



Le DÉSHERBAGE, L'AFFAIRE DE TOUS ?



Quelles soient nommées adventices pour les érudits, herbes folles par les poètes ou mauvaises herbes par les grognons, ces petites plantes poussent intrusivement un peu partout dans nos rues.

Ainsi, **le nettoyage et le désherbage régulier des trottoirs et caniveaux** demeurent

la meilleure tactique pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales et éviter toute dégradation prématurée de la voirie.

Les agents communaux s'y emploient tout au long de l'année, mais il appartient également à **chaque propriétaire et locataire d'entretenir le trottoir devant et au droit de leur demeure.**

Pour rappel, le Maire, au titre de son pouvoir de police, est habilité à prendre un arrêté municipal portant obligation pour les particuliers d'assurer le nettoyage et le désherbage du trottoir devant leur propriété.

Toutefois, **le civisme et la bonne volonté des administrés doivent suffire** à réaliser ces opérations sans contrainte légale !

L'arrêté préfectoral n° 2008-139 du 1^{er} février 2008 interdit toute application ou déversement de produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics, en particulier près des cours d'eau, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

VOICI DONC QUELQUES CONSEILS POUR UN ENTRETIEN EFFICACE

A vos binettes et autres sarclettes pour une séance de désherbage manuel, seul ou à plusieurs, entre voisins, en famille ou avec l'aide des amis.

En mode médiéval, en arrosant vos mauvaises herbes d'eau bouillante. Le mélange vinaigre blanc sel fin donne également de bons résultats.

Pour les plus pacifistes, la plantation de végétaux ornementaux (violette, campanule, valériane,...) embellira les trottoirs sans laisser aucune place à leurs rivaux indésirables.



A Saint-Yvi, le Centre Communal d'Action Sociale, plus communément appelé le CCAS, agit remarquablement dans beaucoup de domaines complexes. Mais connaissez-vous en détail toutes ses attributions et son fonctionnement ? Découvrons ensemble ses objectifs et son organisation.

Ses missions sont orientées vers des aides et accompagnement des personnes âgées, handicapées, vers des aides aux enfants et aux familles en difficulté, pour avant tout lutter contre l'exclusion.

Afin d'apporter des solutions, le CCAS agit en étroite liaison avec des institutions privées et publiques (le Conseil Départemental, CAF, MSA, diverses associations) et met en œuvre des moyens de concertation et de coordination.

Parmi ses attributions, certaines sont obligatoires comme **la mise en place de procédure de domiciliation, l'instruction des demandes d'aide sociale légale, la lutte contre l'exclusion.**

D'autres attributions au titre de l'aide sociale sont facultatives comme **l'analyse des besoins sociaux et la mise en relation des services à la personne.**

Le CCAS peut également instruire des dossiers d'allocation personnalisée à domicile (APA).

Toutefois, le CCAS a des obligations administratives et doit tenir à jour un fichier recensant les personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale légale ou facultative résidant sur la commune ; évidemment les informations nominatives sont protégées par le secret professionnel.



Le ccas à SAINT-YVI en QUELQUES CHIFFRES...

A Saint-Yvi, le conseil d'administration est organisé selon des règles précises :

- Le maire de la commune est de droit le président du CCAS.
- Le nombre de membres est déterminé par délibération du conseil municipal. Il est de 12, à Saint-Yvi, auquel s'ajoute le Maire-Président.
- Le nombre de membres élus est égal au nombre de membres nommés.
- Les 6 membres élus le sont par le conseil municipal.
- Le Maire nomme par arrêté les 6 autres membres, dont 4 parmi les représentants d'associations :
 - familiales,
 - œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
 - s'occupant des retraités et des personnes âgées du département,
 - de personnes handicapées du département.

En 2014, le CCAS de Saint-Yvi a alloué 5 000 € d'aides financières dont :

- 2 532.25 € à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et 29 enfants ont perçu une aide selon le quotient familial du foyer,
- 1 000 € à la participation sportive ou culturelle et 9 enfants en ont bénéficié selon le quotient familial du foyer,
- 1894.50 € pour secours financiers (eau, énergie, garage...) en réponse à 13 demandes.

En 2014, le CCAS, c'est aussi **l'aide alimentaire** avec 1476.99 € d'achat de denrées diverses, 829.61 kg de collecte nationale, 1390 kg de légumes récoltés par l'Amicale Laïque et surtout 16 682 kg distribués par la Banque Alimentaire (principalement le jeudi de 15h à 16h, distribution faite grâce à 10 personnes dont 5 bénévoles) : ainsi 78 personnes réparties dans 32 foyers de la commune ont pu bénéficier des 100 jours de distribution.

En 2014, ce sont aussi 35 demandes de logements acceptées, 159 invités au repas des aînés (+ de 65 ans), 231 colis de Noël distribués sur la commune ou en maison de retraite (+ de 70 ans).

Toutes ces actions sont rendues possibles en partie, grâce à la subvention communale de 5 000 €, aux dons de 1055 € et à 2/3 des recettes de locations de salles soit 4 595.33 €... Mais aussi grâce aux 57 rendez-vous assurés en mairie et aux 16 réalisés à domicile... Et surtout grâce à l'aide inestimable des bénévoles et des diverses associations.

L'adjoint aux Affaires Sociales, Michel Jaouen, assure une permanence en mairie, tous les jeudis de 10h à 12h.



TOUT SAVOIR SUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE !



La rentrée scolaire 2015-2016 va être marquée par une réorganisation des activités périscolaires.

Les élus ont validé, lors du Conseil Municipal du 22 mai dernier, le PEDT ou Projet EDucatif Territorial, qui a pour vocation de coordonner les activités mises en œuvre par la Commune en dehors du temps scolaire.

Ce projet va se traduire par la **création d'une véritable structure périscolaire**, placée sous la direction de Christophe Le Bras, qui regroupera les temps de garderie, la pause méridienne et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Ce PEDT concrétise la volonté des élus d'assurer, en concertation avec tous les acteurs et intervenants du territoire (enseignants, animateurs, associations, organismes partenaires...) **un accueil**

de qualité, accessible à tous les enfants scolarisés, dans un cadre totalement sécurisé.

La structure, ainsi déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale offre une sérieuse garantie d'encadrement (animateurs certifiés et nombre d'enfants limité par groupe). Elle bénéficie également de nouvelles dotations qui vont permettre le financement des activités et de fait, la pérennisation du principe de gratuité pour les familles.

Les TAP

vont être réorganisés selon les jours et horaires suivants :

Ecole maternelle :

tous les jeudis de 13h30 à 16h30

Ecole élémentaire :

Les lundis et vendredis de 15h00 à 16h30

Ce regroupement, sur des temps plus longs, doit favoriser une gestion plus souple des activités (meilleure utilisation des infrastructures extérieures, abaissement du rythme des activités, temps de réalisation allongés, ...) tout en respectant mieux le rythme des enfants et les contraintes budgétaires auxquelles la Commune est soumise.

L'accompagnement scolaire se poursuit dès le 14 septembre. Les bénévoles étaient très enthousiastes à l'idée de poursuivre cette aventure et les enfants bénéficiaires ont semblé apprécier cette aide, qui se déroule dans un climat studieux mais toujours très détendu.

Toute personne qui souhaite rejoindre l'équipe est assurément la bienvenue. Il vous suffit de prendre contact avec les services de la mairie (accueil ou C. Le Bras).

L'accueil de loisirs reprendra ses quartiers au sein de l'école dès le 2 septembre. Sébastien et son équipe ont souhaité reconduire cette organisation de l'ALSH pour le mercredi, plus adaptée pour les enfants et les animateurs sur une après-midi (pas de transport, proximité des structures comme la bibliothèque ou le plateau sportif).

Audrey Gavairon, adjointe, les élus et les agents communaux restent à votre disposition au long de l'année pour toute question relative au domaine des Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse.





animateurs Enfance et Jeunesse (Mathieu absent)

Boîte à lire



Bravo Roz Hand Du'29



Commémorations du 8 mai



Travaux des TAP



Fanfare déambulatoire du Pardon



Jardins partagés



Troc&Puces au Bois de Pleuven



Ptit Déj à la ferme de Kerlou



Léonie, jeune St Yvienne, championne de gymnastique artistique en finale Régionale Division InterRégionale



Le cmj OU LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Cette année scolaire a été riche, voici les travaux de nos jeunes conseillers du Conseil Municipal des Jeunes répartis **en 3 commissions** :

- **La commission Sécurité** : Les enfants souhaitent la réduction de la vitesse des engins motorisés devant la salle des sports et dans le bourg. Nos conseillers proposent d'essayer de limiter la réduction de la vitesse des engins motorisés aux abords de la salle des sports, **en créant des panneaux imagés avec des mots d'enfants**.

- **La commission Loisirs** : Les enfants ont imaginé et pensé le futur projet pour l'installation d'un terrain de bosses pour vélos. Ils souhaiteraient implanter le terrain de bosses (validé par les élus) sur le fond du plateau d'évolution derrière le city stade plutôt que le terrain proche du restaurant scolaire, jugé dangereux par la proximité de la route. Ils ont discuté sur **l'emplacement d'un futur skate park (2016) et souhaiteraient l'implanter sur la partie goudronnée devant l'Espace Jeunes**.

- **La commission Environnement** : Ils ont choisi (suite à l'accord des élus) **la mise en place d'un distributeur de sacs à crottes de chiens derrière la Mairie** pour responsabiliser les propriétaires des chiens, celui-ci sera implanté proche de l'aire de jeux derrière la Mairie. Le second projet est **le cendrier (entre les 2 écoles)** pour limiter les mégots devant l'école. L'installation sera réalisée par le service technique. Ils souhaiteraient également que les anciens panneaux soient réimplantés en même temps.

Les enfants ont participé aux différentes commémorations sur la commune et pris part aux discours qui les ont sensibilisés à l'Histoire. Les enfants ont également reçu le Capitaine de Gendarmerie de Rosporden pour une rencontre sur les devoirs des piétons et des cyclistes.

